
Extraits des délibérations de la commune de Tourny transmettant le détail de ses dons en argenterie d'église, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extraits des délibérations de la commune de Tourny transmettant le détail de ses dons en argenterie d'église, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 324;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34775_t1_0324_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Tourny, 14 pluv. II] (1)

« Citoyens représentants,

Les citoyens de cette même commune félicitent la Convention des succès de ses travaux et l'invitent de rester à son poste et continuer à nous multiplier ses salutaires instructions pour seconder l'ardeur de notre républicanisme.

Ces mêmes républicains demandent :

1° que le vaisseau de leur ci-devant église leur soit conservé pour être dédié au temple de la raison et de la vertu;

2° qu'il soit envoyé le Bulletin de la Convention pour leur municipalité et sociétés de cette commune. S. et F. ».

Chevalier, off. m., Gautier, maire, Michel Devely, off. m., Lunion agent, Singeot, off. m., Just Amaury, présid. du comité, Pirain, off. m., Pithon, secrét. gref.

[Extraits des délibérations de la comm. de Tourny, 11 pluv. II]

En la séance du soir, où étaient assemblés les membres du conseil général permanent, convoqués à la manière ordinaire; assistés du secrétaire greffier ordinaire, en la présence du citoyen Lunion, premier notable, faisant fonctions d'agent de la commune soussignés, ouï un membre de ladite assemblée, lequel a dit qu'il était instant de porter l'argenterie de la fabrique de ce lieu. Sur quoi avons nous arrêté et délibéré que ladite argenterie sera détaillée par pièce et leur nature. Deux commissaires accompagnés du maire, lesquels les feront peser exactement et rendront compte du poids sur le présent registre, qu'ils affirmeront sincère et véritable, et ce incessamment, laquelle argenterie sera portée à la Convention pour y être déposée et livrée par deux commissaires ci-après nommés à cet effet et qui la feront porter par le messager de Vernon, pour par eux la livrer à leur adresse au bureau de la messagerie à Paris. Pourquoi ont été nommées les personnes de Jean-Baptiste Pirain et Pierre Lunion pour commissaires, aux fins de ce que dessus, pour aller à la Convention livrer ladite argenterie et en apporter décharge, ce qu'ils ont accepté, signé enfin, Jacques Douancourt, officier, Pirain, officier, Gautier, maire, Chevalier, officier, Alexandre Gilles, Michel Devesly, Jacques Gautier, Lunion (agent), Florentin Amaury et Lemaire (secrétaire), le tout avec ou sans paraphes.

[14 pluv. II]

... à la maison commune, où étaient les membres du conseil général permanent, assistés du secrétaire-greffier ordinaire soussignés, sont comparus le citoyen Gautier, maire et les citoyens Pirain, Pierre Lunion, membres dudit conseil, lesquels au désir de la délibération du 11 de ce mois font présentement la déclaration du poids et de la nature de l'argenterie de la fabrique de ce lieu, pour être portée à la destination désignée en ladite délibération susdatée. En conséquence que icelle pesant 44 marcs et une once d'argent, et consiste en une image de vierge, une croix, deux calices avec deux patènes, un plat d'argent et deux burettes, une navette,

un encensoir, un ciboire avec son pied de tôle, un soleil, lesquels poids et nature, lesdits Gautier, Pirain et Lunion ont affirmé sincères et véritables, ce qu'ils ont signé avec nous ce dit jour et ordonnons à notre secrétaire-greffier de leur en délivrer expédition pour servir et valoir ce que de raison, tant de la délibération susdatée que du présent. Signé enfin, Pirain, Gautier, maire, Lunion (agent provisoire), Florentin Amaury, Chevalier (off. mun.), Nicolas Lemaire, Michel Devesly, et Lemaire (secrétaire), le tout avec ou sans paraphe.

P.C.C. LEMAIRE (secrét.).

Le président répond à la députation, qui est admise aux honneurs de la séance.

La mention honorable et l'insertion au bulletin sont ensuite demandées, mises aux voix et décrétées, ainsi que le renvoi au comité de correspondance de la demande en envoi du bulletin.

44

Une autre députation de la commune et de la société populaire de Bailly, district de Versailles, est introduite à la barre; elle annonce qu'elle apporte les dépouilles de la ci-devant église, savoir; 16 marcs une once un gros et demi d'argenterie, une paire de boucles à pierres, un marc 5 gros de galons fins, 3 marcs 2 gros d'étoffes fines, bourses brodées, etc., et 290 livres de cuivre jaune. Cette commune, peu riche, joint à ce don 251 l. en assignats, 4 liv. en argent, 39 chemises, 2 paires de guêtres blanches, 2 cravattes et un paquet de vieux linge propre à faire de la charpie. Les 251 liv. en assignats sont à l'instant déposés sur le bureau (1).

L'ORATEUR de la députation. Citoyens législateurs,

Nous venons au nom de la commune et de la société populaire de Bailly, district de Versailles, vous apporter l'argenterie de notre ci-devant église parce qu'aujourd'hui, elle est le temple de la Raison. Nous ne prétendons pas l'offrir à la patrie comme un don mais bien en vrais républicains nous acquitter envers elle d'une dette sacrée.

Seize marcs, une once, un gros et demi d'argenterie de divers objets servant ci-devant au culte tels que calice, patène, ciboire, ostensor et autres, ensemble une paire de boucles à pierres montées sur argent qui servoient d'ornement à l'ostensor du poids de 2 gros 24 grains, un paquet du poids d'un marc 5 gros de galons fins, étoffes fines, bourses à jetons, cartons brodés enfin le tout du poids de 3 marcs 2 gros. Cuivre jaune; divers objets ensemble du poids de 290 livres avec 13 marcs d'argenterie que nous avons portés, il y a déjà longtemps à notre district.

(Ils) formoient toute notre richesse en hochets du culte; ils seront plus nécessaires à secourir nos frères qui combattent pour la défense de la patrie. Nous regrettons de n'en pas avoir davantage, mais ce qui nous console c'est que riches en patriotisme sur une population totale de 440 individus, 33 volontaires en 1791, et 1792, ont

(1) Dxl 19 (Eure) doss. Tourny.

(1) P.V., XXXI, 28. Mention dans M.U., XXXVI, 316.